

LES PROPOSITIONS DE LA CGT :

Depuis plusieurs années, la CGT construit des propositions pour une réforme du système de retraite qui garantisse à tous, jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, précaires, public et privé, une retraite de haut niveau à 60 ans.

UN SOCLE COMMUN DE GARANTIES

Deux grands principes :

- ✓ **Le droit et la possibilité de partir à la retraite à taux plein, à 60 ans** au plus tard, avec 37,5 annuités pour en bénéficier. Pour garder ce repère collectif –dont l'abandon au profit de la durée de cotisations serait négatif- il faut que **les périodes non travaillées**, telles que les études, les contrats d'insertion, la recherche d'un premier emploi, les fins de droits **soient validées**.
- ✓ **La garantie d'un taux de remplacement (montant de la pension) au minimum de 75 %**, dont le calcul doit se faire sur les 10 meilleures années dans le privé, et sur la totalité de la dernière rémunération pour le public. La revalorisation doit se faire sur la base de l'évolution des salaires.

Avec possibilité de départ anticipé :

- ◆ **Avant 60 ans**, afin de gommer les inégalités d'espérance de vie causée par les conditions de travail pénibles, insalubres et astreignantes. Cette reconnaissance se traduirait par l'obtention de trimestres de bonification (1 trimestre au moins) par année exposée).
- ◆ **Dès le plein des droits**, pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes dans les années 1960, avec des conditions de travail difficiles et peu de congés.

UNE REFORME DU FINANCEMENT

- ✓ **Le développement de l'emploi et l'augmentation des salaires** est un des éléments importants du financement de la Sécurité Sociale. Par ailleurs, les salariés ont été massivement mis à contribution ; la productivité française est devenue une des plus forte du monde ; alors que les entreprises ont été exonérées de tout effort, depuis 1984.
- ✓ **L'intégration de tous les éléments de rémunération** dans l'assiette de cotisations : prime, intéressement, épargne salariale.
- ✓ **L'extension de l'assiette des cotisations patronales, à l'ensemble de la valeur ajoutée**, crée dans les entreprises (accompagnée d'une modulation du taux de la cotisation en fonction de la part plus ou moins grande des salaires dans la valeur ajoutée).
- ✓ **La taxation des revenus financiers des entreprises**, à hauteur de la contribution des salariés.